

## ANALYSE

L'enseignement professionnel dans le second cycle du secondaire :  
similitudes et diversités dans les pays de l'OCDE

*Les ministres européens de l'éducation et de la formation professionnelle, les partenaires sociaux européens et la Commission européenne, réunis à Bordeaux le 26 novembre, viennent d'adopter un communiqué dans lequel ils appellent à renforcer la coopération européenne en matière d'enseignement professionnel. Ils affirment que la formation professionnelle initiale joue un rôle clé dans la production des compétences dont l'Europe a besoin et lui assignent un double objectif : promouvoir l'excellence et garantir en même temps l'égalité des chances. L'éducation et la formation professionnelle initiale doivent permettre aux jeunes Européens d'acquérir les compétences nécessaires non seulement pour s'insérer sur le marché du travail, mais aussi pour exercer une citoyenneté active et pour assurer leur développement personnel. Mais le chemin est encore long pour atteindre ces objectifs : le chômage des jeunes de 15 à 24 ans se maintient à un niveau élevé dans l'Union européenne (15,3 % en 2007) et, en dépit des progrès récents, le nombre de jeunes terminant leur scolarité au niveau du premier cycle du secondaire (14,8 % en 2007) se situe encore largement au-dessus de la cible de 10 % fixée pour 2010. À partir de monographies par pays réalisées par l'OCDE, cette note esquisse une comparaison des différents systèmes d'enseignement professionnel dans le second cycle du secondaire.*

L'enseignement professionnel initial a connu un fort développement dans l'ensemble des pays développés. Dans les treize pays qui viennent d'être étudiés par l'OCDE, il scolarise plus de la moitié des élèves du second cycle de l'enseignement secondaire. Mais il revêt des formes, des durées et des modalités d'accès différentes qui reflètent les spécificités de chaque pays, notamment pour les formations professionnelles en apprentissage. Une telle diversité rend difficile l'émergence d'un modèle unique au sein de l'OCDE. Le pourcentage de diplômés de l'enseignement professionnel de fin d'études secondaires est en moyenne de 47 %, proche de celui observé en filière générale. En 2006, quatre domaines d'études concentraient à eux seuls plus des trois quarts des diplômés : ingénierie, production et construction ; sciences sociales, commerce et droit ; services ; santé et secteur social. Une première évaluation des performances de ces formations montre qu'elles sont peu attractives pour les élèves de bon niveau et qu'elles sont plus coûteuses que les filières générales. Cependant, la prise en charge par les employeurs d'une partie des coûts indique *a priori* que les diplômés issus de ces formations répondent aux besoins des offreurs de travail.

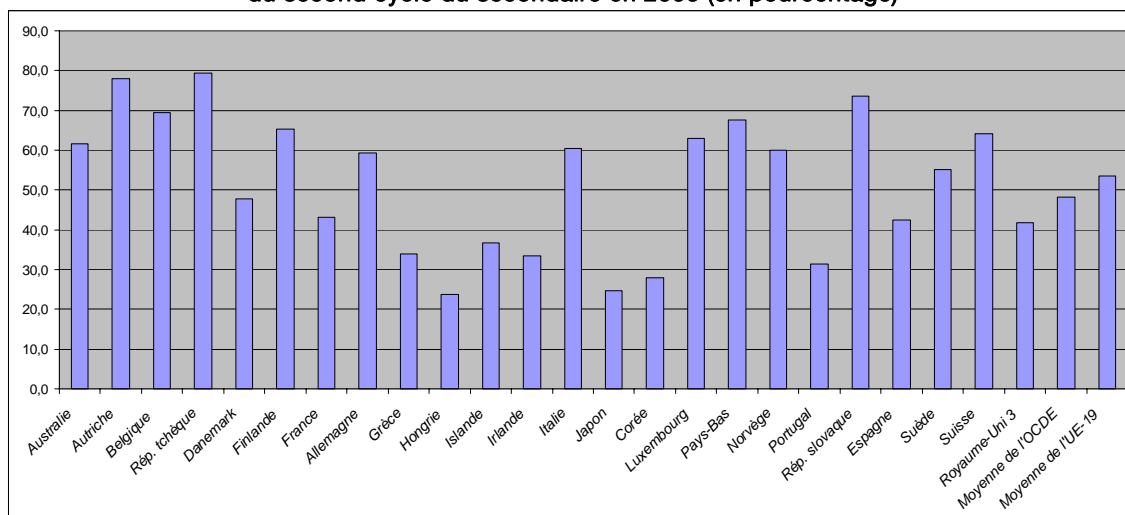
**L'enseignement professionnel initial s'est développé dans tous les pays de l'OCDE...**

Dans les pays de l'OCDE, les formations initiales dites professionnelles (*EFP, cf. encadré*) se sont développées dans un contexte caractérisé par **trois tendances**. D'abord, les **sorties du système scolaire sans qualification et sans diplôme** demeurent nombreuses, même au-delà de 16 ans, âge fixant en général la scolarité obligatoire. Par ailleurs, soucieux de s'assurer de meilleures perspectives professionnelles, de plus en plus d'élèves souhaitent poursuivre leurs études au-delà de la scolarité obligatoire pour **obtenir au moins un diplôme de fin d'études secondaires**. Enfin, les systèmes éducatifs doivent répondre à la **croissance des effectifs** et à la **plus grande diversité des élèves** à ces niveaux de formation et viser en même temps une meilleure adéquation entre les profils des sortants du système scolaire et les évolutions du marché du travail<sup>1</sup>.

<sup>1</sup> « La Stratégie de l'OCDE pour l'emploi » souligne la nécessité pour les systèmes d'enseignement et de formation de s'adapter à l'évolution des exigences du marché du travail : [http://www.oecd.org/departement/0.3355.fr\\_2649\\_33927\\_1\\_1\\_1\\_1\\_1.00.html](http://www.oecd.org/departement/0.3355.fr_2649_33927_1_1_1_1_1.00.html)

Dans les treize pays étudiés par l'OCDE, au moins 55 % des élèves scolarisés dans le second cycle de l'enseignement secondaire poursuivent une formation pré-professionnelle ou professionnelle. Cette proportion est la plus forte dans les pays dotés d'un système ample de formation en alternance (Allemagne, Autriche, Luxembourg, Pays-Bas et Suisse). Toutefois, même dans les pays où la formation en alternance est plus limitée, la proportion des élèves dans les filières professionnelles reste élevée, comme en Australie, en Belgique, en Finlande, en Italie, en Norvège, en République slovaque, en République tchèque et en Suède.

Poids des effectifs scolarisés dans les filières pré-professionnelles et professionnelles du second cycle du secondaire en 2006 (en pourcentage)



Source : OCDE

### ...mais avec une hétérogénéité marquée des modes d'organisation

Si l'enseignement professionnel se développe, les modalités que revêtent ces formations sont différentes d'un système national à l'autre. **Les formations se distinguent par leur durée, leurs débouchés (y compris la possibilité d'une poursuite des études supérieures), le temps passé par les élèves en entreprise, etc.** Si cette grande diversité des pratiques reflète les spécificités de chaque pays, elle rend plus difficile leur comparaison (*cf. encadré*).

**Ces filières professionnelles sont organisées à coté des filières générales**, à partir du second cycle de l'enseignement secondaire<sup>2</sup>. Toutefois, plusieurs pays ont des filières professionnelles dès le premier cycle du secondaire, en particulier en Suède avec le développement de formations dites pré-professionnelles. De même, l'accès à l'enseignement supérieur n'est pas systématiquement conditionné par le caractère général ou professionnel des formations. Dans plusieurs pays de l'OCDE, certaines formations à vocation professionnelle sont en partie conçues pour préparer les élèves à des études supérieures, alors même que des formations générales ne leur donnent pas toujours accès.

L'enseignement professionnel **peut y être assuré à l'intérieur ou à l'extérieur des systèmes éducatifs** (formation en apprentissage par exemple, *cf. encadré*). De fait, **un système de formation sous contrat d'apprentissage** existe dans la plupart des pays de l'OCDE : Allemagne, Australie, Autriche, Belgique, Danemark, Finlande, France, Hongrie, Irlande, Luxembourg, Mexique, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas, Pologne, République slovaque, République tchèque, Royaume-Uni et Suisse. Toutefois, les spécificités nationales sont marquées. Dans plusieurs pays (par exemple en Allemagne, en Autriche et en Hongrie), le contrat d'apprentissage est conclu entre l'entreprise (et non l'établissement d'enseignement professionnel) et l'élève. En revanche, il n'existe pas de système de formation sous contrat d'apprentissage en Corée, en Espagne, au Japon et en Suède. Aux États-Unis, les formations sous contrat d'apprentissage existent, mais elles ne sont pas reconnues par le système d'éducation.

**Les critères d'accès** à des formations sous contrat d'apprentissage **varient selon les pays**. Ils se limitent généralement à l'obtention d'un diplôme du premier cycle de l'enseignement secondaire (en Allemagne, au Canada, au Danemark, en Finlande, en France, en Irlande, au Luxembourg, au Mexique, en Norvège, aux Pays-Bas, en Pologne, en République slovaque et en République tchèque). En Autriche, le critère minimum

<sup>2</sup> Les pays ont également développé d'autres programmes de formation professionnelle au niveau de l'enseignement supérieur et de l'éducation des adultes.

d'accès est la réussite des neuf années d'études de l'enseignement fondamental. En Australie, en Belgique, aux États-Unis, aux Pays-Bas et au Royaume-Uni, l'accès à ces formations est conditionné (totalement ou en partie) par l'âge, alors qu'en Nouvelle-Zélande, il est réservé aux personnes déjà en emploi.

Les formations sous contrat d'apprentissage sont de durée fixe dans certains pays : de un à quatre ans en Allemagne, au Canada, au Danemark, en France, en Irlande, en Norvège, en Nouvelle-Zélande, en Pologne, en République tchèque et au Royaume-Uni. Elles sont d'une durée variable dans d'autres pays (notamment en Autriche et en Belgique) en fonction du domaine d'études, du type de qualification qui y est associé et / ou de l'expérience et des connaissances préalables. Ces formations sont sanctionnées par un diplôme de fin d'études secondaires dans la plupart des pays, mais elles peuvent donner lieu à la délivrance d'un diplôme d'un niveau plus élevé.

#### Les caractéristiques d'un programme d'éducation et de formation professionnelle selon l'OCDE

L'OCDE définit un programme d'éducation et de formation professionnelle (EFP) comme « *un ensemble d'activités d'enseignement et de formation organisées en vue de la réalisation d'un objectif prédéterminé ou de l'accomplissement d'une série spécifique de tâches éducatives dont l'une est de doter les personnes des qualifications et des compétences requises pour exercer tel ou tel profession ou métier* ». De fait, le lien entre formation et métiers devrait être clairement établi. Mais, cela ne signifie pas que la formation soit centrée uniquement sur la préparation des jeunes à leur future profession. Bien au contraire, les formations dispensées comportent également un enseignement général, préparant à d'autres formations, en particulier dans l'enseignement supérieur. L'OCDE fixe à 25 % au minimum le contenu de nature professionnelle ou technique pour qu'une formation soit classée comme EFP, y compris pour les pays dont les formations sont polyvalentes<sup>3</sup>.

Ces programmes peuvent concerner une *formation initiale*, désignant des activités éducatives organisées et structurées, généralement assurées dans les systèmes d'enseignement scolaire et supérieur. Ils peuvent concerner également la *formation continue*, à savoir les activités d'apprentissage des individus qui reprennent des études après leur sortie du système de formation initiale. Toutefois, il s'agit de formations dont le contenu d'enseignement est analogue à celui des formations initiales, ou qui « *reposent sur des programmes débouchant sur des titres et diplômes qui peuvent être comparables à ceux auxquels aboutissent les formations initiales* ».

Les formations de la filière pré-professionnelle et professionnelle se répartissent en deux catégories selon qu'elles sont dispensées principalement en milieu scolaire ou en entreprise (programmes dits emploi-études) :

– les *formations scolaires* sont dispensées exclusivement ou en partie dans des établissements d'enseignement ainsi que dans des centres de formation gérés par les pouvoirs publics, des entités privées ou des entreprises reconnues comme établissements d'enseignement. Elles peuvent comporter un volet pratique, par exemple une formation en entreprise. Ces formations sont dites « scolaires » si elles sont dispensées à hauteur de 75 % au moins dans le cadre scolaire ou par enseignement à distance ;

– dans les programmes « *emploi-études* », moins de 75 % de la formation est dispensée en milieu scolaire ou par enseignement à distance. Il s'agit notamment des formations organisées en collaboration avec les établissements d'enseignement dans lesquels les périodes d'étude en milieu scolaire et les périodes de formation pratique en entreprise sont soit concomitantes, soit en alternance (formation sous contrat d'apprentissage ou en alternance).

Les données recueillies par l'OCDE concernent les formations qui scolarisent au total « l'effectif d'élèves le plus important (à l'échelle du pays) en proportion de la population totale d'élèves » à chaque niveau de la classification internationale type de l'éducation (CITE).

Source : OCDE

#### En moyenne, les taux de diplômés des filières professionnelles sont similaires à ceux des filières générales

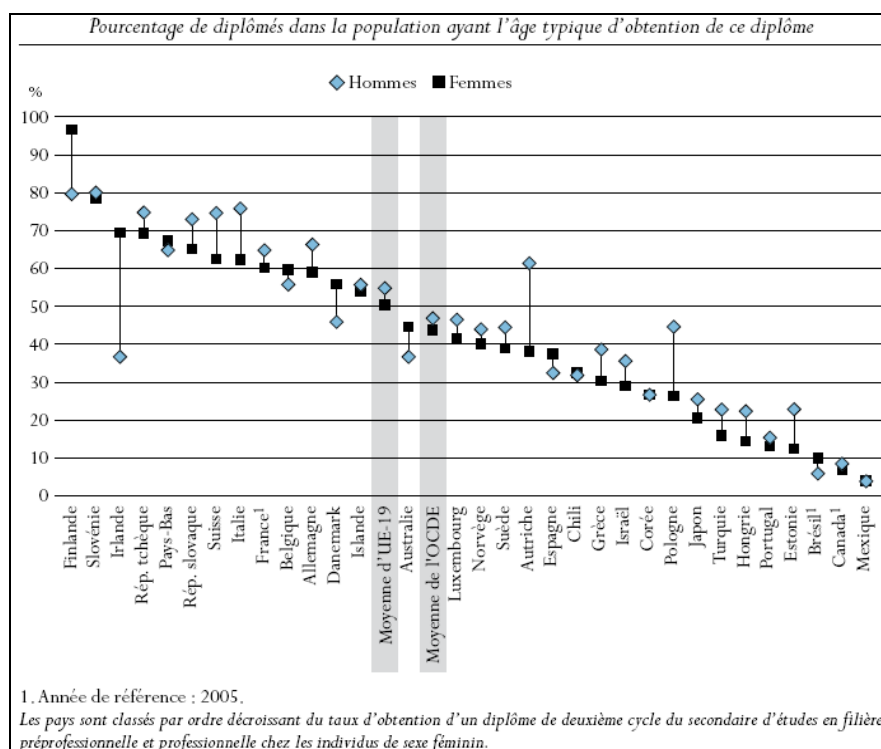
Les données recueillies par l'OCDE permettent d'estimer le pourcentage de diplômés de l'enseignement professionnel du second cycle du secondaire dans la population en âge typique pour l'obtenir. **Les taux d'obtention d'un diplôme professionnel de fin d'études secondaires sont en moyenne de 47 %, niveau légèrement supérieur à celui observé en filière générale (45 %)**. Toutefois, il existe là encore de fortes disparités entre pays. Les taux de diplômés sont plus élevés en filière générale qu'en filières pré-professionnelle et professionnelle dans 15 des 27 pays membres. Parmi les pays où l'on enregistre une tendance contraire figurent l'Allemagne, l'Autriche, la Belgique, la Finlande, l'Italie, le Luxembourg, les Pays-Bas et la Suède.

Par ailleurs, les taux de diplômés de fin d'études secondaires en filières pré-professionnelle et professionnelle **varient peu selon le genre**. Certains pays connaissent toutefois des taux de diplômées

<sup>3</sup> OCDE (2004), *Guide pour l'établissement de statistiques internationalement comparables dans le domaine de l'éducation : concepts, normes, définitions et classifications* : [http://www.oecd.org/findDocument/0,3354,en\\_2649\\_34515\\_1\\_119669\\_1\\_1\\_1,00.html](http://www.oecd.org/findDocument/0,3354,en_2649_34515_1_119669_1_1_1,00.html)

supérieurs à ceux observés chez les hommes, notamment en Australie, en Belgique, au Danemark, en Espagne, en Finlande, en Irlande et aux Pays-Bas.

### Taux d'obtention d'un diplôme de second cycle de l'enseignement secondaire en filières pré-professionnelle et professionnelle, selon le genre (2006)



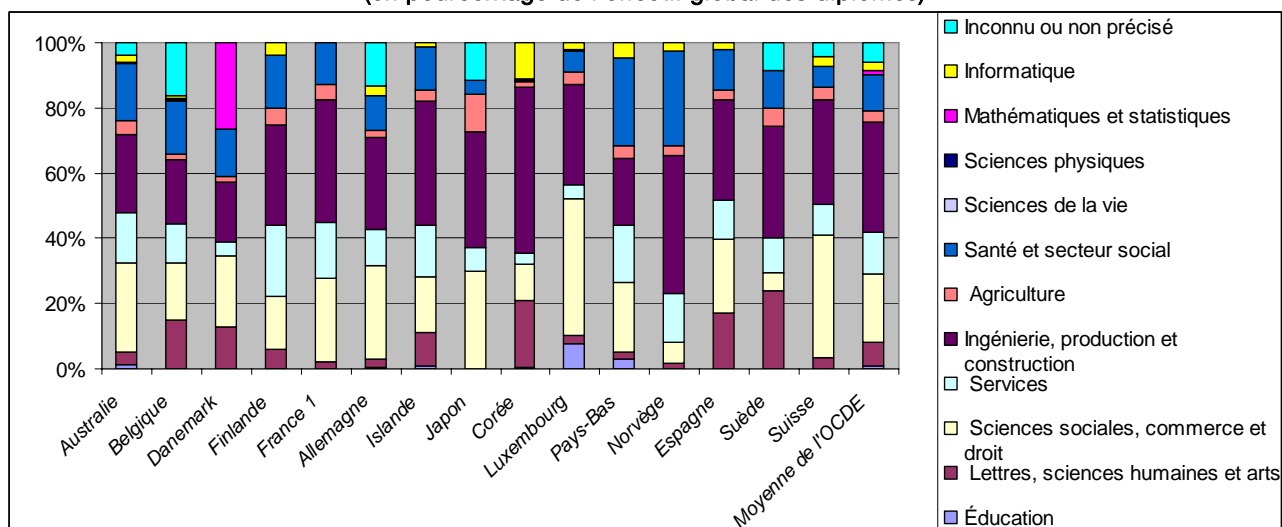
### Les filières professionnelles préparent surtout aux métiers de l'ingénierie, de la production et du bâtiment

La répartition des diplômés par filières de formation dans les pays de l'OCDE montre que quelques domaines d'études concentrent l'essentiel des effectifs et des diplômés. **Quatre domaines d'études regroupent à eux seuls plus des trois quarts des diplômés** : l'ingénierie, la production et la construction (34 %) ; les sciences sociales, le commerce et le droit (21 %) ; les services (13 %) ; la santé et le secteur social (11 %).

Malgré tout, **cette répartition varie sensiblement selon les pays**. Ainsi, l'ingénierie, la production et la construction constituent le premier domaine d'étude en Belgique, en Corée, en Espagne, en Finlande, en France, en Hongrie, en Islande, au Japon, en Norvège, en Pologne et en Suède. Ce sont les sciences sociales, le commerce et le droit qui occupent la première place en Australie, au Luxembourg et en Suisse. Les Pays-Bas connaissent une forte proportion de diplômés dans le domaine de la santé et le secteur social alors qu'au Danemark, ce sont les mathématiques et les statistiques qui arrivent en tête. Enfin, en Allemagne, la plus forte concentration de diplômés est enregistrée dans les domaines de l'ingénierie, des sciences sociales, du commerce et du droit.

La répartition des diplômés par filières de formation reflète en partie l'attraction des jeunes pour les métiers sur lesquels elles débouchent. Mais d'autres facteurs peuvent expliquer la forte concentration des jeunes dans les quatre domaines d'études mentionnés ci-dessus. Il s'agit notamment de **l'évolution du marché du travail, des différentiels de salaire** entre les métiers et professions et entre secteurs d'activité, ainsi que **des politiques incitatives** menées par les pays pour mieux répondre aux besoins en qualification dans les différents segments de leurs marchés de travail. Mais, il n'existe pas d'études spécifiques permettant d'apprécier l'importance relative de ces différents facteurs.

**Les diplômés du second cycle de l'enseignement secondaire en filières pré-professionnelle et professionnelle, selon le domaine d'études en 2006  
(en pourcentage de l'effectif global des diplômés)**



(1) Année de référence : 2005  
Source : OCDE

### Des performances contrastées pour les filières professionnelles et une image mitigée auprès des jeunes

Selon les données 2005 de l'OCDE, **un élève dans une filière professionnelle du second cycle du secondaire coûte en moyenne 925 dollars** (en parité de pouvoir d'achat, PPA) **de plus qu'un élève en filière générale**<sup>4</sup>. Dans les pays où la formation en alternance est développée, l'écart est en général beaucoup plus important. Par exemple, en Allemagne et en Suisse les dépenses par élève en filière professionnelle sont respectivement de 6 284 dollars et 7 118 dollars (PPA) supérieures à celles consacrées aux élèves en filière générale. Ces écarts soulèvent la question de l'évaluation de la performance des filières professionnelles.

Ces formations ont aussi pour objet de dispenser aux élèves des connaissances générales. Les résultats du Programme international pour le suivi des acquis des élèves (PISA), mis en œuvre par l'OCDE, fournissent des éléments d'évaluation sur ce plan, en distinguant les filières professionnelles des filières générales. Les résultats 2008 indiquent que des différences significatives de performances s'observent parmi les jeunes de 15 ans scolarisés dans les filières d'enseignement général et professionnel du secondaire. Les élèves en filières pré-professionnelle et professionnelle obtiennent un score inférieur de 35 points en moyenne à celui des élèves en filière générale<sup>5</sup>. De plus, ces écarts ne diminuent que de 11 points, une fois corrigés les facteurs socioéconomiques qui peuvent influencer les performances<sup>6</sup>. Les écarts les plus nets entre les deux groupes s'observent en Belgique, en Corée, en Grèce et aux Pays-Bas. Le Luxembourg est le seul pays de l'OCDE où la performance des élèves en filières professionnelles soit supérieure (de 19 points) à celle des élèves en filières générales. Enfin, on notera qu'en France, les élèves âgés de 15 ans en filière professionnelle obtiennent un score inférieur de 50 points en moyenne à celui des élèves en filière générale. À l'évidence, **les résultats issus de l'enquête PISA montrent que ce ne sont pas les meilleurs élèves qui s'orientent vers les filières professionnelles**. Ce biais dans l'orientation est le signe de la faible image de ces filières professionnelles auprès des élèves.

Les formations professionnelles permettent surtout aux jeunes d'acquérir des qualifications professionnelles qui s'efforcent d'être en adéquation avec les besoins sur le marché du travail. Ceci peut expliquer que, malgré le coût par élève élevé de ces filières, les employeurs acceptent d'en prendre en charge une grande partie, au moins dans les formations par apprentissage.

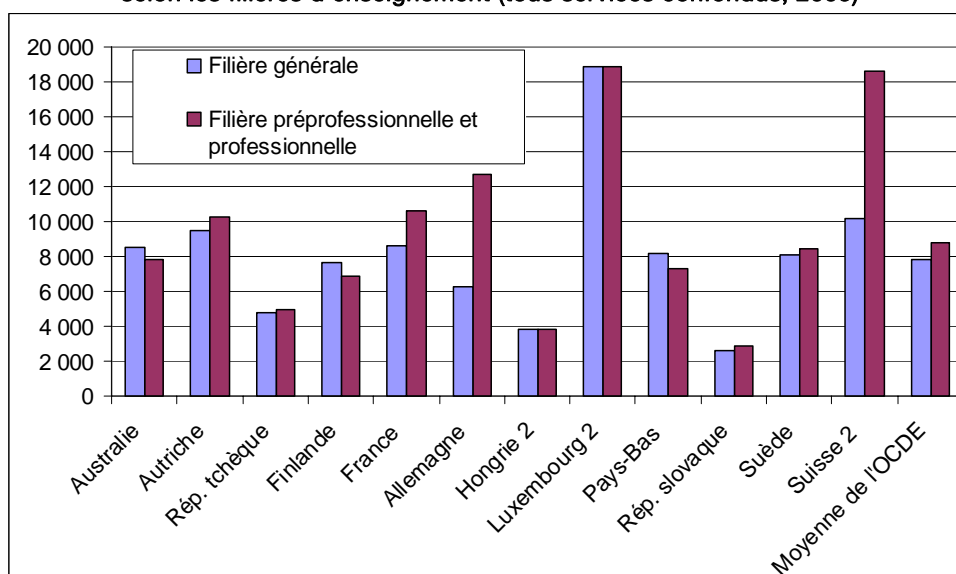
<sup>4</sup> Cette moyenne a été calculée à partir des données 2005 sur 14 pays de l'OCDE pour lesquels les données étaient disponibles.

<sup>5</sup> Les résultats PISA 2006 concernent ici uniquement la performance en sciences. L'OCDE enregistre des résultats similaires en lecture et en mathématiques.

<sup>6</sup> En France, comme dans 13 pays de l'OCDE, les écarts de performance entre les élèves en filières pré-professionnelle et professionnelle et les élèves en filière générale sont statistiquement significatifs, même lorsque l'OCDE intègre les facteurs socioéconomiques dans l'analyse.



**Dépenses annuelles par élève au titre des établissements d'enseignement secondaire (1),  
selon les filières d'enseignement (tous services confondus, 2005)**



(1) Le deuxième cycle de l'enseignement secondaire comprend l'enseignement pré-primaire et primaire

(2) Établissements publics uniquement

Source : OCDE

\* \* \*

Au total, les filières professionnelles dans l'enseignement secondaire initial se sont développées en réponse à trois objectifs : i) augmenter les taux de scolarisation au-delà de l'âge de scolarisation obligatoire, ii) assurer une meilleure insertion professionnelle des sortants du système éducatif et iii) favoriser l'accès du plus grand nombre à la formation tout au long de la vie<sup>7</sup>. De fait, c'est bien à l'aune de ces trois objectifs que leurs performances doivent être évaluées.

Force est de constater qu'aujourd'hui peu de pays de la zone OCDE effectuent des études consacrées à l'objectif d'insertion sur le marché du travail des jeunes issus des formations professionnelles initiales<sup>8</sup>. Ces études seraient pourtant nécessaires pour apprécier réellement le niveau d'adéquation entre les diplômés et l'évolution de la demande sur le marché du travail et anticiper les besoins futurs en rendant plus réactive l'offre de formation dans ces filières.

L'observation montre qu'en France les conditions d'insertion des jeunes diplômés de l'enseignement professionnel sont meilleures lorsque ceux-ci ont suivi une formation par voie d'apprentissage, mais qu'en même temps la proportion des apprentis qui poursuivent leurs études vers le baccalauréat ou le brevet professionnels, malgré une évolution positive ces dix dernières années, reste faible comparée à celle des lycéens, alors même que, au moins jusqu'au baccalauréat, le niveau de diplôme est un rempart contre le chômage.

L'analyse proposée dans cette note n'épuise donc pas la question de l'évaluation de ces formations ni même celle de l'opportunité de développer davantage la professionnalisation dans les systèmes éducatifs, que le Centre d'analyse stratégique envisage d'approfondir en 2009.

*> Mohamed Harfi, Département Travail, Emploi et Formation  
et Claude Mathieu, Département Recherche, Technologie et Développement durable*

<sup>7</sup> Cf. également au niveau européen les conclusions du Conseil sur les priorités futures de la coopération européenne renforcée pour l'enseignement et la formation professionnels (Résolution 14474/06 du Conseil du 30 octobre 2006).

<sup>8</sup> En France, il existe une enquête annuelle sur l'insertion des jeunes issus des filières professionnelles des lycéens et des apprentis. Cf. le rapport remis à M. Éric Besson, secrétaire d'État à la Prospective, à l'Évaluation des politiques publiques et au Développement de l'économie numérique : « L'insertion professionnelle des jeunes issus de l'enseignement professionnel initial du second degré », Harfi M., Jagers C. et Mathieu C., Centre d'analyse stratégique, mai 2008.

# BRÈVES

## International

### > MONDIALISATION DE LA R & D : UNE TENDANCE GLOBALEMENT CROISSANTE MAIS DES MOTIFS CONTRASTÉS

Le cabinet de conseil Booz & Company a publié cet automne la nouvelle version de son enquête annuelle « The Global Innovation 1000 », qui sonde les entreprises sur leur comportement en matière d'innovation. Centrée, cette année, sur la mondialisation de la recherche et développement (R & D), l'étude précise qu'en moyenne, les entreprises enquêtées ont effectué 55 % de leurs dépenses de R & D hors de leur pays d'origine en 2007. Elle indique également que, pour la France, les flux de R & D « entrants » et « sortants », de la part de ces entreprises, sont *grosso modo* équilibrés. Pour autant, cette étude a pour limite majeure d'être fondée sur un échantillon non représentatif. En effet, **les 184 firmes considérées sont choisies parmi les 1 000 firmes ayant les plus gros budgets de R & D**. Du fait de leur grande taille, certes, elles représentent 57 % du total des dépenses de R & D effectuées par les entreprises dans le monde entier (selon l'étude) mais, par construction, ces 184 firmes sont parmi les plus mondialisées, ce qui conduit *ipso facto* à gonfler certains ratios, en termes globaux. **Le principal intérêt de cette étude est plutôt de fournir une analyse différenciée, sous un angle microéconomique, des motivations sous-jacentes, dans les trois principaux secteurs concernés : le matériel informatique et l'électronique, le biomédical et l'automobile**. Dans ce dernier secteur, il se confirme ainsi que les firmes transnationales investissent dans la R & D à l'étranger moins pour y réduire leurs coûts que pour **des considérations d'accès au marché**. Dans les deux autres secteurs, par contraste, le motif central consiste à plutôt accéder à des compétences scientifiques et technologiques spécifiques dans le pays d'accueil, afin de **diversifier les capacités d'innovation du groupe investisseur et d'améliorer ainsi ses chances d'arriver le premier sur les marchés de demain**.

<http://www.strategy-business.com/press/article/08405?gko=7ac98-1876-27265063>

> R. L.

### > LA FRANCE AU 20<sup>E</sup> RANG DE L'INDEX DE LA COMPÉTITIVITÉ DANS LES TIC SUR 66 PAYS

Pour la seconde année consécutive, l'Economist Intelligence Unit a publié son index de la compétitivité de 66 pays dans les technologies de l'information, basé sur une pondération de six critères : l'environnement de la R & D, les infrastructures TIC, la qualité de la main-d'œuvre, le cadre juridique (protection de la propriété privée et lutte contre la cybercriminalité), les politiques de soutien au développement de l'industrie TIC et l'environnement local des affaires. **La France s'y classe au 20<sup>e</sup> rang, en recul de deux places par rapport à 2007, en raison de mauvaises performances en matière de « cadre d'affaires » et de « capital humain »**. Un phénomène à suivre pour l'avenir de la compétitivité de la France dans ce secteur stratégique en forte croissance est la très **bonne tenue de plusieurs pays asiatiques** (Taïwan en 2<sup>e</sup> position en progression de 4 places, Corée du Sud en 8<sup>e</sup>, Singapour en 9<sup>e</sup>, Hong Kong en 21<sup>e</sup>), notamment pour l'indicateur composite de R & D (25 % du score total). Si ce classement annuel permet d'évaluer dans le temps les progrès des pays et l'émergence de grands acteurs, comme tout indicateur composite, il est limité par l'hétérogénéité des critères pris en compte. De plus, alors que les indicateurs qualitatifs permettent souvent d'évaluer une réalité qui ne se réduit pas à des chiffres, ils sont ici parfois incomplets (l'indicateur « d'affaires » mentionne l'importance des investissements directs étrangers (IDE) données qui ne figurent finalement pas au classement, alors que la France est très attractive pour les IDE).

<http://global.bsa.org/2008eiu/study/2008-eiu-study.pdf>

> J.-L. L.

## Union européenne

### > BIODIVERSITÉ : UNE STRATÉGIE COMMUNAUTAIRE POUR LUTTER CONTRE LES « ALIENS » D'ICI À 2010

---

Le 25 novembre, à l'issue d'une consultation démarrée en mars, la Commission européenne a présenté un éventail d'options pour l'élaboration d'une stratégie communautaire de lutte (à finaliser d'ici à 2010) contre les espèces allogènes (ou « aliens »), l'un des principaux facteurs d'érosion de cette biodiversité. Ces espèces sont de plus en plus nombreuses en raison de la croissance des échanges commerciaux et de la circulation des personnes dans le monde. Appuyé par un réseau de collecte d'informations mobilisant plus de 1 700 experts, le projet de recherche européen « DAISIE » (*Delivering Alien Invasive Species Inventories for Europe*), lancé lors du 6<sup>e</sup> PCRD, a recensé 10 822 espèces allogènes en Europe dont **10 % à 15 % auraient un impact négatif sur l'économie ou l'environnement**. Ainsi, la coccinelle asiatique risque d'entraîner la disparition des coccinelles du Royaume-Uni. Le ragondin et le rat musqué, originaires des Amériques, causent de graves dégâts aux barrages, aux canaux et aux systèmes d'irrigation et la moule zébrée détériore les systèmes de captage des eaux. **Le coût du contrôle et de la réparation des dommages causés par ces espèces est estimé à 12 milliards d'euros par an**. Aucune approche harmonisée n'existe à l'échelle communautaire, les règles applicables relevant seulement du commerce ou des questions sanitaires. Plusieurs options sont formulées parmi lesquelles : la mise en place d'un système d'alerte rapide à l'échelle européenne permettant de signaler les espèces nouvelles ou émergentes et la révision de la législation en vigueur ou l'élaboration d'un nouveau cadre juridique afin de couvrir un nombre plus important d'espèces potentiellement invasives. Les écosystèmes des **Outre-mers de la France**, qui s'est engagée à stopper le déclin de la biodiversité, sont particulièrement visés par la menace des espèces invasives : **50 % des 100 espèces les plus envahissantes ont été introduites dans les écosystèmes insulaires, très endémiques et très vulnérables**.

<http://www.europe-aliens.org/>

> N. B. & J.-L. P.

### > JEAN-CLAUDE BARBIER, *LA LONGUE MARCHÉ VERS L'EUROPE SOCIALE*, PARIS, PUF, NOVEMBRE 2008, 279 P.

---

En dépit d'une européanisation de la protection sociale, le sociologue Jean-Claude Barbier, directeur de recherche au CNRS, estime que cette dernière reste profondément ancrée au niveau des États-nations. Au terme d'une démonstration très étayée, il construit **trois scénarios contrastés sur l'avenir de la protection sociale en Europe**. Le premier, d'ici 15 ans, est caractérisé par la « stagnation sociale », la méthode ouverte de coordination (MOC) ne donnant que de faibles résultats. Dans le deuxième scénario, les incertitudes sur l'entrée de la Turquie et de l'Ukraine rendent le *statu quo* impossible à partir de 2025, d'où des « avancées incrémentales » sur le fondement de la Charte des droits fondamentaux. Le troisième scénario voit la transformation progressive de l'Union européenne en un système d'accords économiques et de police des frontières. Le levier communautaire efficace ne se situe de toute façon pas, selon J.-C. Barbier, dans les propositions actuelles de « **revenu minimum** » ou de « **revenu primaire inconditionnel** » européens dont il fustige « l'irréalisme ». En raison des liens entre politique, langue, et solidarité au niveau national, il n'y a, selon lui, pas d'autre solution que le partage des cultures politiques des 27 États membres. Ceci passe, à en croire le sociologue, par **une initiative européenne d'envergure de promotion du multilinguisme**. Le plan d'action européen (septembre 2008) ne l'a sans doute pas convaincu puisqu'il ne contient pas l'outil qu'il préconise, une MOC spécifique. L'auteur nous invite, en conclusion, à la patience, incontournable prix à payer, car même couronné de succès le processus n'aura d'effet qu'à long terme, en 2060.

> M.-C. M.



**> PERSPECTIVES POSITIVES POUR LES ACTIONS DE GROUPE DANS L'UNION EUROPÉENNE ?**

Fidèle à l'un des ses fondamentaux – la protection des consommateurs au sein du marché intérieur – l'Union européenne a fait un pas de plus en direction d'une reconnaissance des actions de groupe avec le lancement le 27 novembre par la Commission d'une grande consultation publique. Est soulignée au préalable la faible efficacité de recours individuels trop longs et coûteux face à la multiplication des litiges de masse (services financiers, télécommunications, transports, voyages à forfait, tourisme...) causant préjudice à des milliers de personnes dans différents pays. Les recours collectifs existants dans treize États membres doivent cependant être améliorés pour être plus attractifs. La Commission indique ne vouloir écarter aucune piste. Mais si elle fait référence à des **mécanismes extrajudiciaires, tels la médiation**, voire l'arbitrage, c'est pour souligner simultanément **leur application limitée, subordonnée à l'acceptation des parties, comme différenciée dans l'espace** en fonction du lieu de résidence des victimes. La proposition d'une procédure judiciaire sous la forme d'actions de représentation, d'actions de groupe ou de « *test cases* » est à l'inverse considérée comme pouvant apporter une réparation adaptée, sous réserve d'une **série de garde-fous évitant les dérives à l'américaine** (multiplication excessive des recours assortis à des honoraires subordonnés aux résultats ou *contingency fees*), critique adressée par le Parlement européen. La certification des organisations de consommateurs est une des solutions proposées. Sur ces deux options, comme sur celle d'une coopération entre États et d'une amélioration des procédures alternatives de règlement des litiges, la Commission souhaite recueillir l'avis de toutes les parties concernées, en vue de maintenir au final « des conditions de concurrence saines ».

[http://ec.europa.eu/consumers/redress\\_cons/greenpaper\\_fr.pdf](http://ec.europa.eu/consumers/redress_cons/greenpaper_fr.pdf)

> *M.-C. M.*

*Rédacteurs des brèves : Nathalie Bassaler (VPI), Rémi Lallement (DAEF), Jean-Loup Loyer (DRTDD), Marie-Cécile Milliat (DIS), Jean-Luc Pujol (DRTDD)*

*Directeur de la publication :*  
René Sève, directeur général

*Directrice éditoriale de la Note de veille :*  
Nathalie Bassaler, chef du Service Veille,  
Prospective, International

*Animateur de la cellule de veille :*  
Jérôme Tournadre-Plancq, chargé de  
mission au Département Institutions et  
Société

Pour consulter les archives  
de La Note de veille  
en version électronique :  
[http://www.strategie.gouv.fr/  
rubrique.php3?id\\_rubrique=12](http://www.strategie.gouv.fr/rubrique.php3?id_rubrique=12)

Centre d'analyse stratégique  
18, rue de Martignac  
75700 Paris cedex 07  
Téléphone 01 42 75 61 00  
Site Internet :  
[www.strategie.gouv.fr](http://www.strategie.gouv.fr)

